

Motion pour la suppression des droits d'inscriptions pour les étudiants étrangers hors-UE ne pouvant pas s'en acquitter : défendre une université ouverte avec des moyens suffisants

Motion présentée par les élu-es UNEF à la CFVU du 12/05/2026

La Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) est soucieuse du sort des nombreuses personnes qui ne peuvent pas s'acquitter de leurs frais d'inscription accrus par la réforme "Bienvenue en France" depuis la rentrée universitaire 2025/2026.

La CFVU tient à interpeller le rectorat et le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace (ESRE) sur la situation de nombreux étudiants et étudiantes qui ne peuvent pas s'acquitter des frais d'inscriptions accrus par l'application de la réforme "Bienvenue en France" et par la suppression de la procédure d'exonération sur critère social adoptée par le CA de l'année dernière. En effet, depuis la rentrée universitaire, nous, élu-es de la CFVU, avons été interpellés par la situation de ces étudiant-es, ce qui a pour effet d'empêcher leur inscription à l'université, de s'attaquer à leurs conditions d'étude et de menacer leurs possibilités de poursuite d'étude.

La CFVU, dans sa volonté de garantir une université ouverte à tous les étudiant-es indépendamment de leur nationalité ou de leur situation financière, se positionne contre l'extension de la réforme "Bienvenue en France" annoncée ce 20 avril et demande le retrait pur et simple de ces droits différenciés. Tout en interpellant le Ministère de l'ESRE sur l'urgence d'un investissement massif dans les universités, il est de notre responsabilité de ne pas laisser la communauté universitaire payer ce manque de moyens. Il n'est ni normal que des enseignant-es se retrouvent à faire des cagnottes pour aider à financer ces frais d'inscription, ni que des étudiant-es venant de pays en guerre ou d'instabilité économique ou politique n'étant pas sur la liste de la banque mondiale, comme l'Iran, ne puissent être exonérés de ces frais.

Attaché-es à une université publique et ouverte, nous refusons les mesures qui mettent en péril le droit d'étudier et renforce la sélection au sein du cursus universitaire, ainsi que les frais d'inscription différenciés selon l'origine géographique des étudiant-es. Aussi, nous nous opposons aux mesures qui dégradent les conditions de travail du personnel universitaire, bien évidemment affectées par ce manque de moyens croissant et qui font de plus en plus face à ces situations de détresse de leur étudiant-es.